



HUISSIERS  
RÉUNIS

PROCÈS-VERBAL  
DE CONSTAT

Mornant (69) | Saint-Priest (69) | Berre-l'Étang (13)  
La Tour-du-Pin (38) | Vinay (38) | Vaulx-en-Velin (69)



Office de Mornant (69)

Constats 24h/24h - 7j/7 - Compétence Nationale  
Ligne constat : 04 78 44 02 14 - Mail constat : [constat@huissiers-reunis.fr](mailto:constat@huissiers-reunis.fr)



HUISSIERS  
RÉUNIS

**OFFICE de MORNANT (Rhône)**

DAVID DI FAZIO - LIONEL DECOTTE - ALEXIS DEROO – XAVIER DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 rue Louis Guillaumond  
69440 Mornant

Tél : 04 78 44 02 14

Constats : 04.72.23.13.65



EXPÉDITION

**CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE VINGT-QUATRE JUILLET À ONZE HEURES ET QUARANTE-TROIS MINUTES

**À LA DEMANDE DE :**

Monsieur le Comptable du Pôle de recouvrement spécialisé de l'Hérault, domicilié Centre administratif Apollo, 188 rue Euclide 34000 MONTPELLIER.

Ayant pour Avocat Constitué Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

**EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :**

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2022, mis en recouvrement le 30 septembre 2024

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2021, mis en recouvrement le 30 septembre 2024

- Garantis par :
- Hypothèque légale du Trésor du 7 octobre 2024 publiée au SPF de LYON – 3<sup>ème</sup> Bureau le 7 octobre 2024 sous les références 6904P03 2024V6374.

- D'un Commandement de payer valant saisie signifié le 30 juin 2025,

**CONTRE:**

Madame xx

**LAQUELLE EST PROPRIETAIRE**

**Sur la commune de LYON (69003), 79 boulevard Vivier-Merle**

Dans un ensemble immobilier « Vivier-Merle Rancy », dans la résidence de tourisme dénommée « Résid'Hotel Lyon Part-Dieu »

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
DR	143	79 Boulevard Vivier-Merle	00ha 21a 31ca

**Et plus particulièrement dans le Volume 3**

- **Lot n°3092 :**

Un appartement situé au niveau +7 du bâtiment, portant le n°707 sur le plan du niveau courant (+2 à +7) du bâtiment, comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, salle de bains avec wc.

Avec les 102/10.000èmes des parties communes.

- **Lot n°3016 :**

Un parking situé au sous-sol du bâtiment, portant le n°16 sur le plan du sous-sol du bâtiment.

Avec les 17/10.000èmes des parties communes.

**Je soussigné, Xavier DELARUE, Commissaire de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L. HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice en résidence à MORNANT (Rhône), 13 rue Louis Guillaumond,**

**CERTIFIE M'ÊTRE TRANSPORTÉ CE JOUR**

Aux environs de 11h43, au 79 Boulevard Marius Vivier Merle, à LYON (69003), résidence "ResidHotel"

Afin de dresser un Procès-Verbal Descriptif des biens susvisés,

Où étant, en présence de :

- Monsieur Benoît GIMENO, Diagnostiqueur immobilier,

j'ai rencontré Madame xx ainsi déclarée, auprès de laquelle, je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de la mission en lui demandant l'autorisation de dresser Procès-Verbal descriptif.

Suite à sa réponse affirmative, j'ai ensuite procédé aux constatations suivantes :

**CONSTATATIONS**

**APPARTEMENT 707:**

Le bien saisi est l'appartement 707, situé au 7ème étage de la résidence "ResidHotel".

L'accès se fait par une porte plane, équipée d'une serrure électronique commandée par badge et d'un rétenteur de porte.

Cette poutre ouvre sur un dégagement fixé Est-Ouest, desservant au Nord, un WC/salle de douche et, à l'Ouest, une vaste pièce à usage de chambre/cuisine ouverte.

La pièce est chauffée et climatisée par un split de marque Carrier, installée au plafond du dégagement. Le tableau électrique est présent au Nord-Ouest.

Le sol est souple imitation parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs et le plafond sont habillés d'un crépi d'intérieur.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.





#### WC/SALLE DE DOUCHE:

L'accès se fait par une porte plane peinte en gris, "équipée d'une serrure avec condamnation et d'une patère fixée à la face intérieure de la porte.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé de couleur grise. Les murs sont faïencés de couleur blanche avec frises verticales de couleur grise. Le plafond est habillé d'un crépis d'intérieur.

La ceillie supérieure Ouest est équipée d'un caisson. La face Est de ce caisson est percée d'un bouche d'aération.

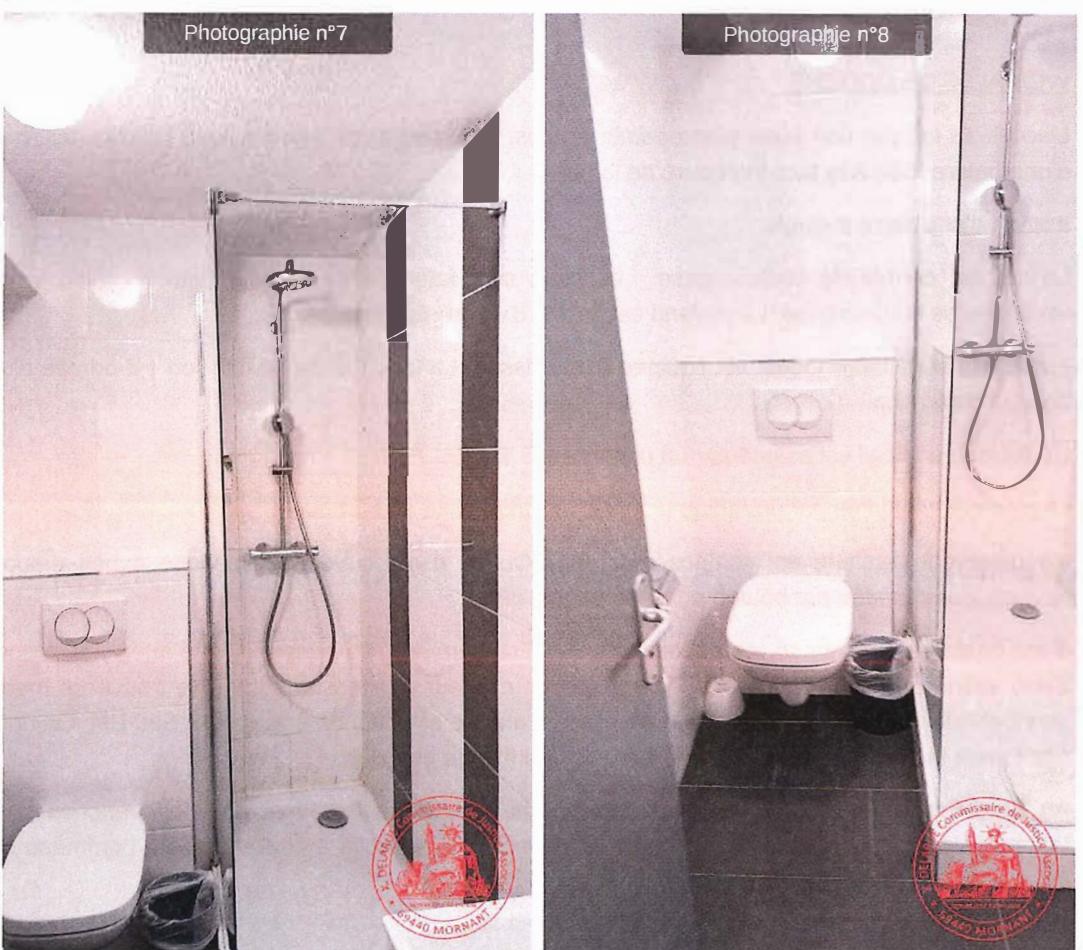
L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

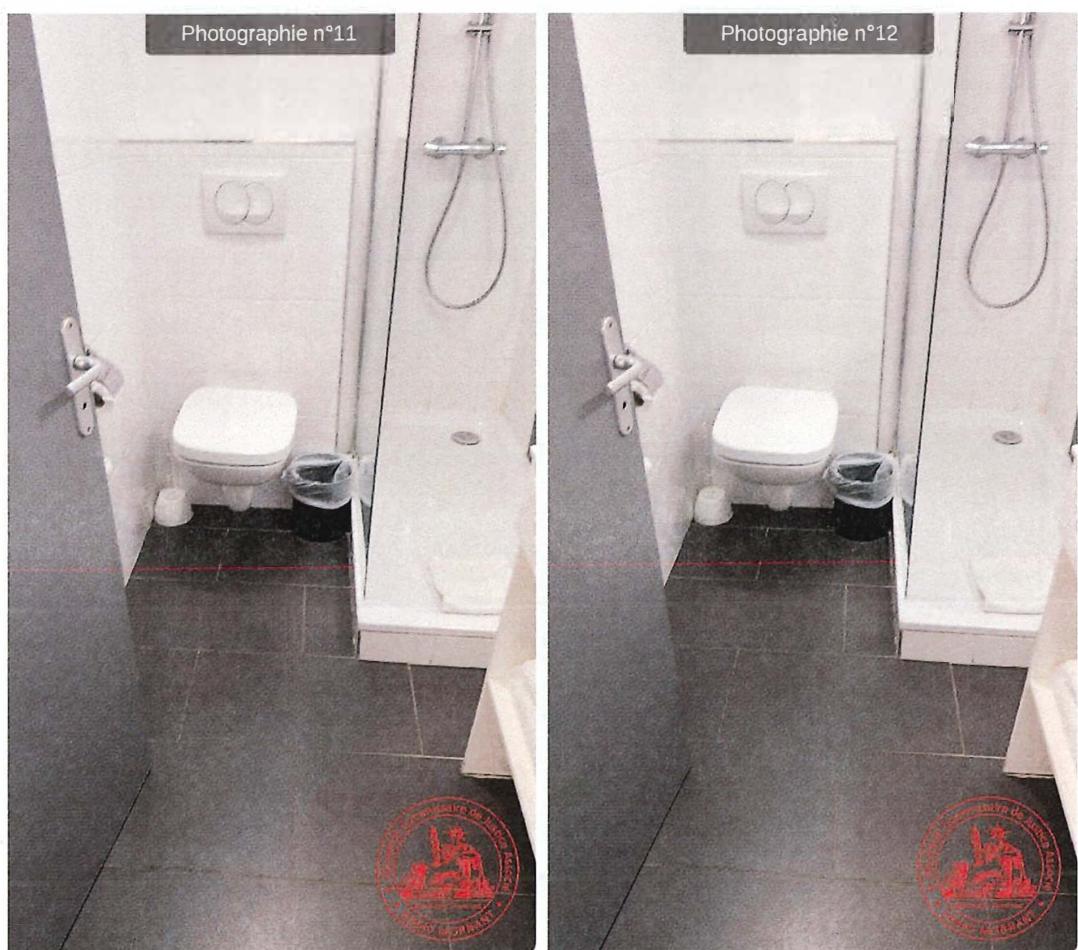
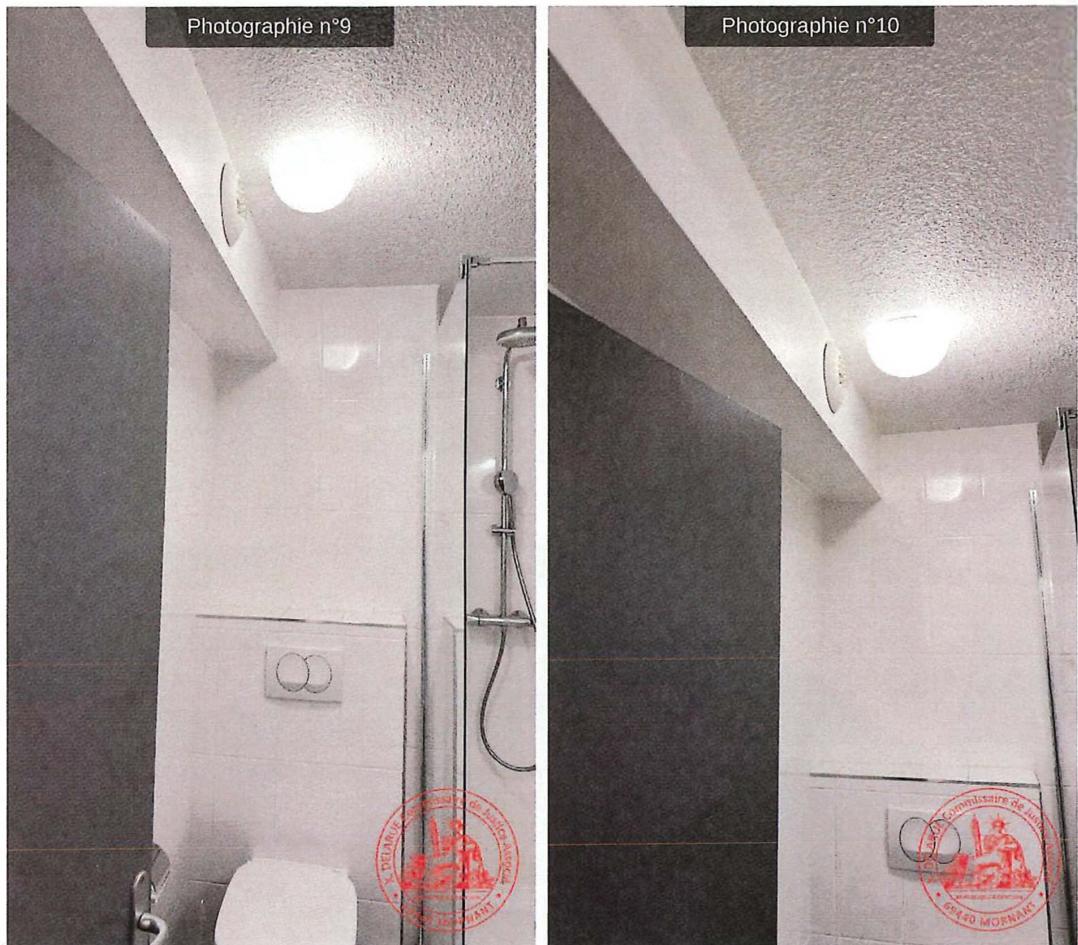
La pièce est chauffée par un radiateur mural électrique fixé au mur ouest.

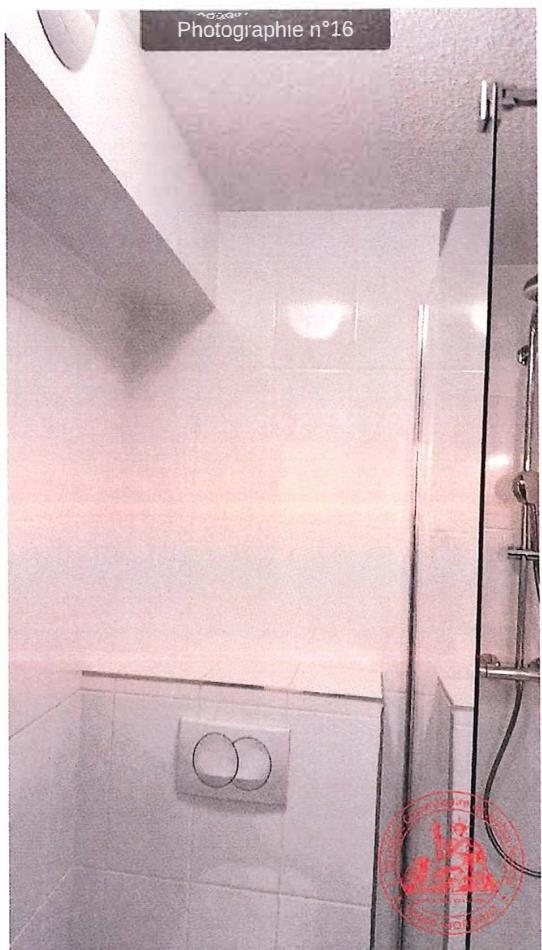
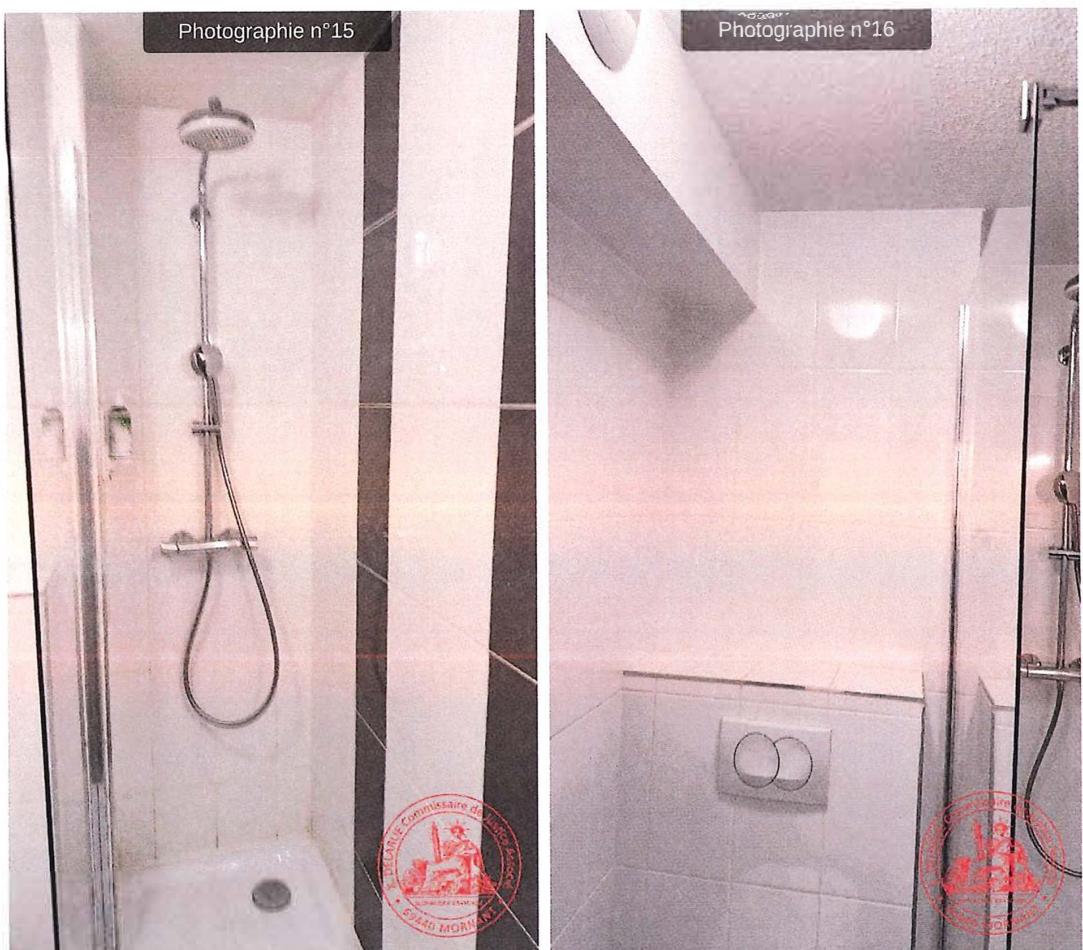
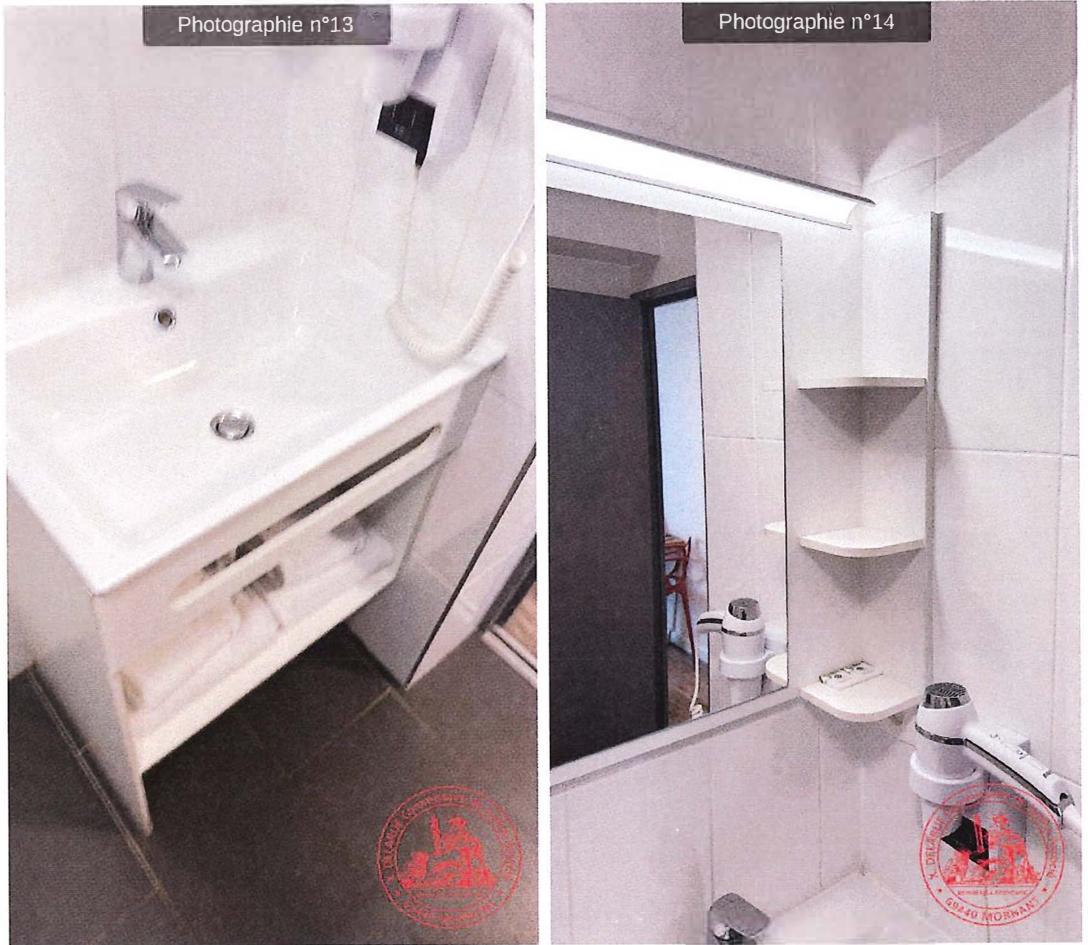
L'équipement sanitaire est composé, au Nord-Ouest, d'une cuvette suspendue à bâti-support faïencé, commandée par bouton pousoir double débit.

Il est également composé, en encoignure Sud-Est, d'un meuble suspendu à étagère, surmonté d'une vasque en polyester alimentée par robinet mitigeur, au-dessus duquel se trouve un miroir surmonté d'un casquette éclairante. Une étagère murale est fixée en encoignure Sud-Est. On note également la présence d'un sèche-cheveux mural fixé au mur Sud.

Au Nord-Est, présence d'un receveur de douche métallique, surélevé dont les tranches sont faïencées. La douche est alimentée par un robinet mitigeur relié à flexible, relié à pommeau de douche fou à pomme de douche.









#### CHAMBRE/CUISINE OUVERTE:

L'accès se fait depuis le dégagement.

Le sol est souple imitation parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont habillés d'un crépi d'intérieur peint de couleurs assorties dans un but esthétique. Les murs Est, Sud et Ouest sont peints en blanc. Le mur nord est peint de couleur taupe. Le plafond est habillé d'un crépi d'intérieur.

Au Sud-Est de la pièce, au Nord du dégagement, présence d'un niche accueillant un coin cuisine. Cette niche est équipée d'un plan de travail en polyester, percé d'un évier carré, alimenté par une robinet mitigeur à bec ce cygne. Le plan de travail est également percé d'une plaque de cuisson électrique à deux brûleurs. Les face d'appuis sont faïencées. Cette faïence est percée d'une prise électrique.

Cette niche accueille également un meuble suspendu en mélamine à deux portes et deux étagères.

Au droit de ce meuble suspendu, le mur Est est percé d'une bouche d'aération.

En dessous du plan de travail, présence d'un meuble bas en mélaminé fermé par deux portes et d'un frigidaire.,

Au Nord de ce coin cuisine, au Nord-Est de la pièce, présence d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes en mélaminé, enfermant un cumulus suspendu dont je ne peux pas déterminer la contenance et des étagères.

Le mur Nord de la partie principale de la pièce est équipé d'un panneau mural en bois, à usage de tête de lit, recevant deux éclairages jumeaux ainsi qu'un double interrupteur à l'Est et un triple interrupteur à l'Ouest. Ce panneau est percé d'une prise électrique.

Le mur Sud est équipé d'un thermostat d'ambiance, d'un éclairage artificiel et d'un interrupteur pour cet éclairage. Ce mur reçoit un équipement mural en bois composé d'un panneau bois supportant un téléviseur et équipé d'une liseuse. Cet élément mural est également composé d'une tablette et d'un petit banc.

Présence d'un détecteur de fumée au Sud-Ouest.

Le mur Ouest est percé de deux fenêtres à simple battant, en double vitrage, sur châssis PVC avec allèges vitrées, occultées par rideaux et dépourvues de volets.

La partie haute du mur Ouest est percée de deux aérateurs. Le premier est situé entre les deux fenêtres. Le second est situé au Nord de celles-ci.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier à trois spots.

Tous les murs sont doublés.



Photographie n°20



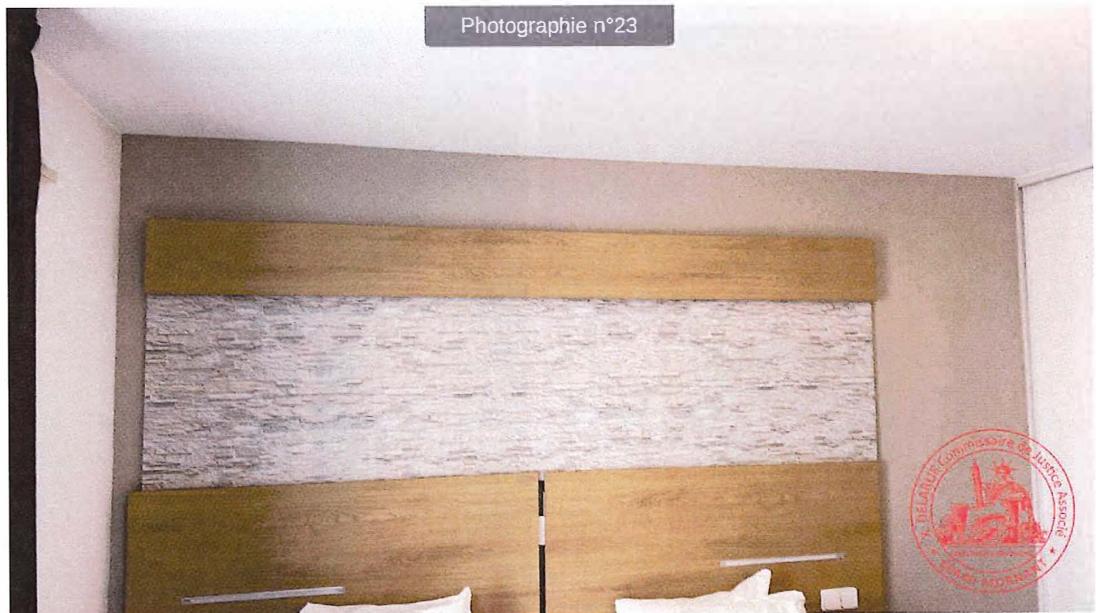
Photographie n°21



Photographie n°22



Photographie n°23

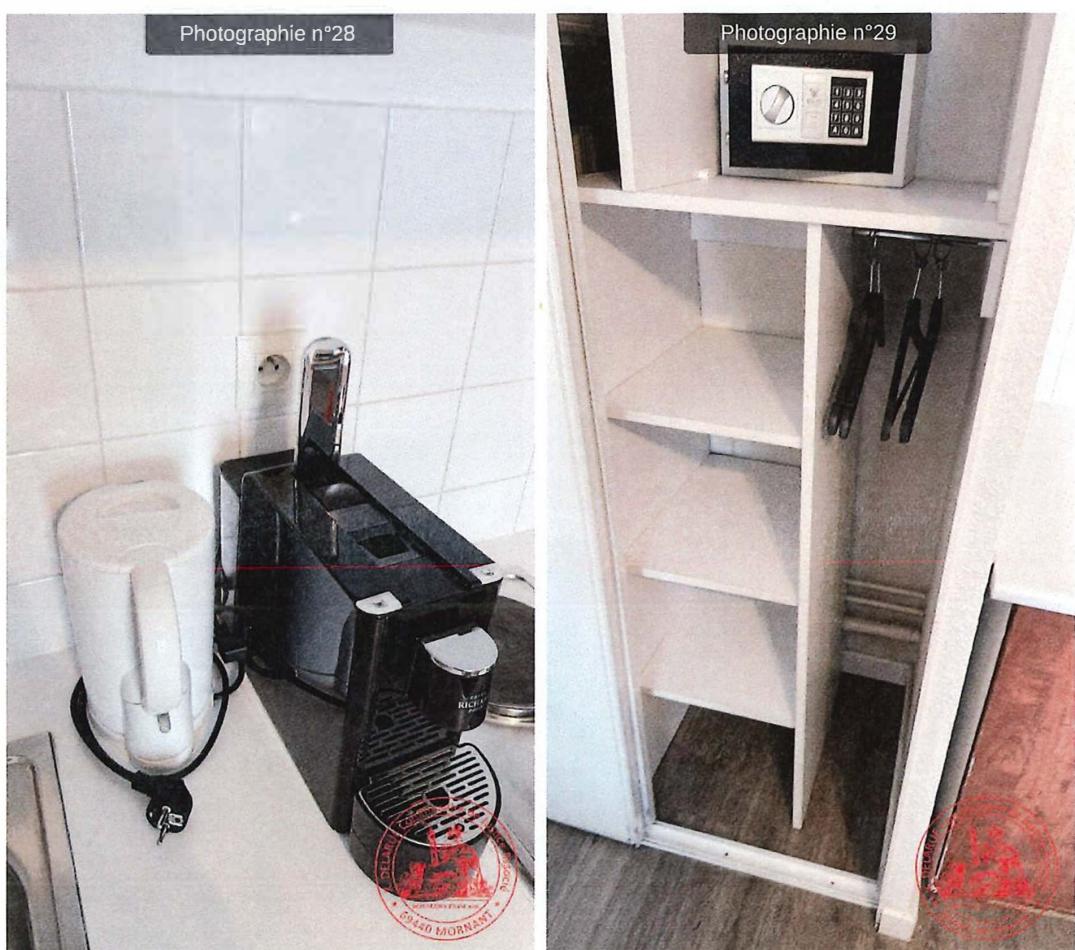


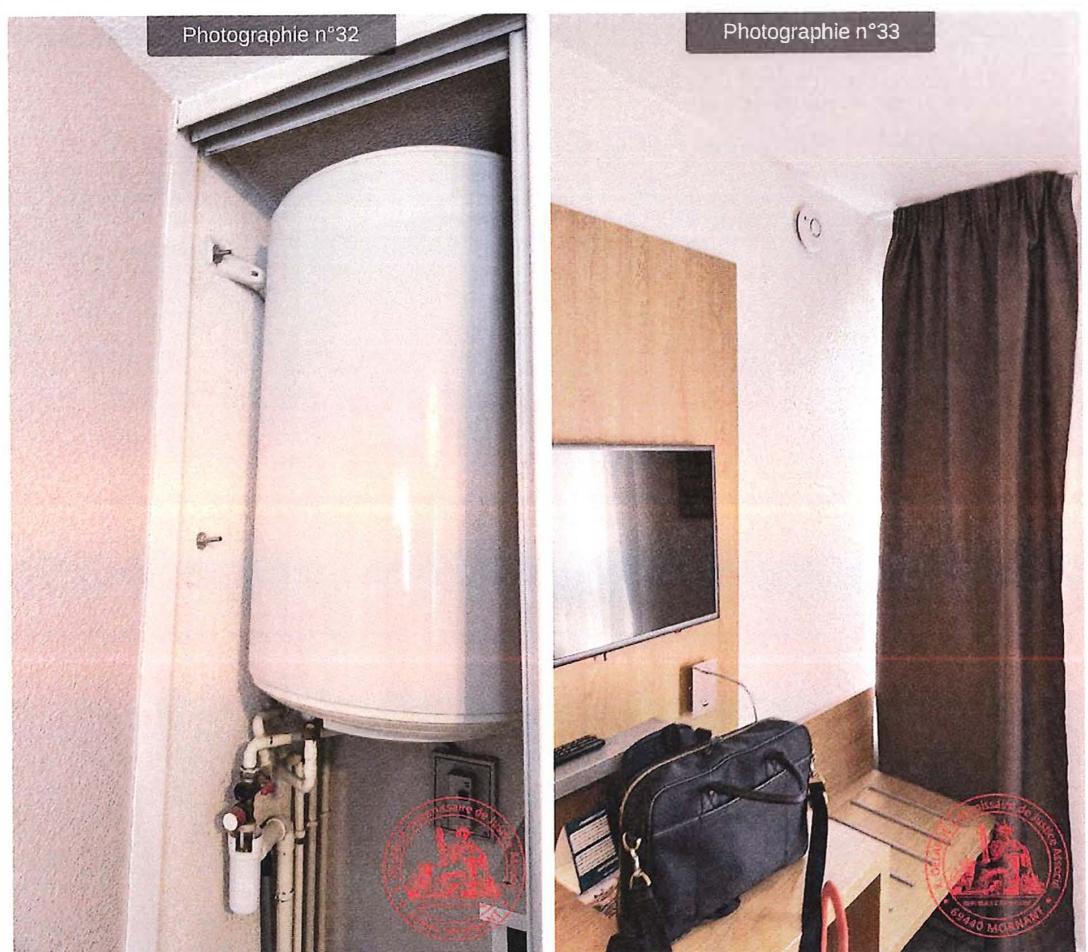
Photographie n°24



Photographie n°25









**PLACE DE STATIONNEMENT NUMERO 16:**

Elle est située quasiment en face de l'accès intérieur du niveau -1.

L'accès sécurisé à ce niveau se fait par escalier et par ascenseur.

La place de stationnement est marquée d'un logo "PMR".



**GENERALITES:**

Il m'est déclaré par Madame SAUVAJON que le bien saisi est loué par "ResidHotel" pour usage d'appart'hotel.

Il m'est également déclaré que le bail me sera transmis ultérieurement.



**Je termine mes constatations aux environs de 12 heures et 15 minutes environ, non compris le temps forfaitaire de retour de 30 minutes.**

*Telles sont mes constatations.*

*De tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies pour servir et valoir ce que de droit.*

Coût de l'Acte	
Arrêté du 28 février 2020	
Émolument HT	221,36€
<b>Sous-Total HT</b>	<b>221,36€</b>
TVA 20,00%	44,27€
<b>Total TTC</b>	<b>265,63€</b>

Le Commissaire de Justice soussigné

**Maître Xavier DELARUE**

